

64^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 7 novembre 2022 à 19h30

Au Centre de culture et de sport de Courfaivre (CCSC)

- Présidente** : Mme Agnès Veya, Présidente
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Etienne Dobler, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Pascal Créatin, M. le Maire Jean-Bernard Vallat et M. Raphaël Mérillat, chancelier
- Excusé** : M. Raoul Jaeggi
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 38 du 27 octobre 2022, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

La présidente, Mme Agnès Veya, ouvre la séance.

Elle salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire du jour, le Chancelier, Michèle Bailat vice-chancelière, les représentants de la presse et le public.

Elle rappelle également que la séance de ce soir est enregistrée.

L'ordre du jour ne subit pas de modification et est accepté.

1. Appel

Michèle Bailat, vice-chancelière, procède à l'appel nominal.

M. Luigi Viesti (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre
M. Vincent Voyame (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Hubert Fleury
Mme Adeline Mahon (PDC) est excusée et non-remplacée
Mme Nadège Voirol (PS) est excusée et non-remplacée
Mme Céline Grellier (HSA) est excusée et remplacée par Mme Léa Grellier
Mme Ouarda Mahmoudi (HSA) est excusée et remplacée par M. André Altermatt
M. Nicolas Kottelat (UDC) est excusé et remplacé par M. Joël Gisiger

31 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 5 septembre 2022

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat vice-chancelière, est accepté avec remerciements à son auteur.

3. Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat vice-chancelière, est accepté avec remerciements à son auteur.

4. Communications

Mme Veya fait part des communications suivantes :

- ◆ Elle félicite les nouveaux-elles élu-e-s et a également une pensée pour les non élu-e-s.
- ◆ Elle a eu la chance de participer à la rencontre des bureaux des conseils de ville du Jura et du Jura bernois. A l'issue d'une conférence, une visite de la patinoire de Porrentruy a eu lieu.
- ◆ A la dernière séance de bureau, il a été décidé que lors de démission d'un membre du Conseil général, celle-ci doit être envoyée par écrit et dûment signée. Pour les changements de suppléants, l'information peut parvenir par courriel au bureau du Conseil général qui précède la prochaine séance du Conseil général.

La présidente cède la parole à **M. le Maire Jean-Bernard Vallat** pour les communications du Conseil communal.

◆ Félicitations aux nouveaux-elles élu-e-s :

« Aux noms des Autorités communales, félicitations aux personnes qui ont eu l'honneur d'être élues au Conseil communal et au Conseil général pour la prochaine législature. Nous leurs souhaitons plein succès durant les 5 prochaines années ».

◆ Chauffage à distance

« Le chauffage à distance entre le bâtiment administratif et le bâtiment de l'école primaire de Bassecourt est en service depuis quelques jours. Les chaudières se trouvent dans le bâtiment de l'Administration et alimentent en plus 4 autres endroits que sont ; l'école primaire et ses 2 bâtiments, la crèche/garderie et l'UAPE bâtiment qui appartient à la Bourgeoisie de Bassecourt ».

◆ Budget 2023

« Les budgets communaux et bourgeois ne seront pas présentés lors de la dernière séance du Conseil général 2022 en décembre prochain. Les nombreuses incertitudes dues aux propositions du canton en matière d'économie nous obligent de revoir nos dépenses et nos investissements. Les membres de l'exécutif ne veulent pas présenter des budgets qui ne reflèteront pas ou plus la réalité financière d'aujourd'hui. Il sera présenté lors de la première séance du Conseil général de 2023 ».

5. Questions orales

La présidente informe que trois questions orales ont été déposées. Elle rappelle que deux minutes sont à disposition pour les questions et quatre minutes pour les réponses.

Question no 1 intitulée « En cas de Black-out » posée, par M. Laurent Beuchat (PCSI-RC) :

M. Laurent Beuchat interpelle l'exécutif en ces termes :

« Nous n'allons pas revenir sur les problématiques mondiales et européennes qui m'amènent à cette question, les différents médias nous en abreuvant presque tous les jours. Nous devons toutefois tenir compte de cette probabilité de coupures d'électricité normalement planifiées si cette énergie venant à nous faire défaut durant cet hiver, malgré les économies de celle-ci mises en place. Est-ce qu'un plan communal est établi afin que la population ait une marche à suivre pour pouvoir appeler les différents services d'urgence (police, pompiers, ambulance, médecin de garde) en ces moments de black-out. Des moyens sont-ils mis à disposition de l'administration communale ; local pompier/voirie pour son fonctionnement type groupes électrogènes, moyens de communications ?».

Réponse de M. Jean-Bernard Vallat, maire qui s'exprime en ces termes :

« Les Autorités communales sont bien sûr en pleine réflexion mais aussi en plein travail pour assurer au mieux, s'il devait y avoir pénurie d'électricité et des coupures de courant qui pourraient arriver sur nos différents secteurs d'activités.

Un groupe de travail composé des chefs de service, de 2 membres du Conseil communal et du maire a été créé dernièrement.

Ce groupe de travail devra définir de quelle manière nous allons pouvoir remédier à ces situations et assurer la sécurité de notre population si, durant plusieurs heures, des coupures devaient intervenir.

Des points de rencontre d'urgence (PRU) devront être définis pour que la population de nos villages et hameaux puissent appeler des secours en cas de besoins urgents. Des appareils de transmission et des fanions visibles pour les endroits choisis seront mis à disposition des communes. Ce premier matériel indispensable pour des secours efficaces a déjà été réservé et sera à disposition rapidement.

Les Autorités communales se sont aussi penchées sur la problématique de l'eau et pour assurer le maintien de nos installations qui nécessitent un raccordement électrique sans coupures trop longues. Des génératrices ont été commandées pour pouvoir alimenter convenablement les réseaux d'eau en particulier, les stations de pompage.

Je vous encourage vivement d'aller chercher des informations détaillées sur ce qui va se passer en cas de pénurie d'électricité en vous informant auprès du site de la confédération OSTRAL.

Vous y trouverez l'ensemble des informations et les mesures qui seront prises en cas d'arrêt prolongé de notre alimentation électrique.

Je vous rappelle que la meilleure économie que l'on peut toutes et tous faire facilement est celle d'éviter de consommer inutilement et de prendre conscience que l'on peut, par le changement de nos habitudes, faire de réels progrès dans l'utilisation de notre électricité ».

M. Beuchat est satisfait de la réponse.

Question no 2 intitulée « Economie éclairage » posée par Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) :

Mme Wolfer interpelle l'exécutif en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil général du 19 septembre dernier, plusieurs informations avaient été données concernant des mesures d'économies destinées à faire baisser, « dès maintenant », la consommation d'électricité et de mazout de la commune. L'utilisation de diverses machines ou outils de travail par les employés sur tous les sites communaux, la gestion du chauffage dans les bâtiments, l'abandon des guirlandes de Noël dans les rues avaient été cités.

Le groupe PS-Verts salue ces premières mesures et propose d'ajouter dans l'immédiat :

- *L'extinction des lampadaires à la place de jeux de Glovelier ainsi que l'extinction des lampes extérieures du centre sportif et culturel de Courfaivre qui restent également allumées toute la nuit.*

Voici une mesure facile à appliquer qui pourrait être complétée par l'extinction d'autres lieux du même type qui nous auraient échappés.

Nous aimerions aussi revenir sur la gestion de l'éclairage public. A travers notre représentante à la commission des travaux publics, nous savons que la réflexion à ce sujet a bien lieu au sein du Conseil communal. Le groupe PS-Verts est favorable à ce que les candélabres soient éteints une partie de la nuit. La presse relate régulièrement les expériences positives faites dans d'autres communes en Suisse, en France, en Belgique.

Des communes plus importantes que la nôtre réussissent à éteindre l'éclairage public de 23h à 5h du matin et la grande majorité se demande : « Pourquoi ne l'avons-nous pas fait plus tôt ? Tout le monde est content ». Nous souhaiterions donc qu'un test soit effectué au plus vite dans tous les villages.

Ces petites mesures mises bout-à-bout contribueront sans doute à diminuer notre consommation d'énergie d'une manière tangible ».

Réponse de Mme Valérie Soltermann, conseillère communale :

Il y a quelque temps, une motion avait été déposée dans laquelle il était demandé l'extinction de l'éclairage public. Cette motion avait été rejetée par le Conseil général car le Conseil communal était en plein assainissement de l'éclairage public avec le passage au LED. Le canton autorise l'extinction des lampadaires sauf ceux qui éclairent les passages pour piétons.

Mme Soltermann confirme que l'extinction des lampadaires est en réflexion. Elle va travailler dessus dans le cadre de la commission de son dicastère. Elle prend acte de la position du groupe PS-Verts et invite les partis politique à se positionner à ce sujet. Elle relève que c'est aussi important de préparer la population à cela.

Concernant la place de jeux à Glovelier, une programmation particulière avait été mise en place. Normalement cela doit s'éteindre à 22h. Apparemment il s'avère que ce n'est pas le cas. Le nécessaire sera fait rapidement pour Glovelier ainsi que pour le CCSC.

Mme Wolfer est satisfaite de la réponse.

Question no 3 intitulée posée, par M. Eric Zuber (PCSI-RC) :

M. Zuber interpelle l'exécutif en ces termes :

« Dans le journal officiel n°36 du jeudi 13 octobre 2022, une demande de permis pour un immeuble de 37m de long par 19m de large et 12.30m de haut a été déposée pour une construction sur une parcelle derrière l'ancien restaurant Cheval Blanc à Bassecourt. Il est prévu 12 appartements.

Les promoteurs disposent selon les plans confirmés par le personnel communal en charge du dossier, de 10 places de parc.

Selon le règlement sur les constructions, il faudrait minimum 14 places de parc. Ils peuvent pallier à ce manque de places par l'achat auprès de la commune de places virtuelles à CHF 3'000.- l'unité.

Quand on sait que par famille, il y a au minimum 2 véhicules, à mon avis, il manque encore 10 places.

1^{ère} question : Ne devrait-on pas dimensionner les bâtiments par rapport aux places de parc à disposition quand on construit un immeuble dans un endroit aussi improbable.

2^{ème} question : Où allez-vous trouver un emplacement pour construire un parc pour les 10 places manquantes ? »

Réponse de M. Gérard Ruch, conseiller communal :

M. Ruch confirme qu'un immeuble est prévu derrière le Cheval-Blanc et que le manque de place de parc au centre de Bassecourt est connu. C'est pourquoi, lors de construction, il demande à ce que le maximum de place de parc soit créé.

Il relève que ce projet est compliqué car il y a quelques problèmes avec le Cheval-Blanc. Normalement il y aurait dû avoir un arrangement avec le propriétaire de ce dernier pour construire 4 ou 5 places de parc supplémentaires. Cela sera certainement possible dans quelques années lorsque les problèmes juridiques seront réglés.

Il prend l'exemple qu'en ville de Neuchâtel il y a seulement 10 places de parc par immeuble qui sont autorisées par la commune, ceci pour favoriser le transport public. Ce fonds devra être financé par les gens qui doivent payer pour les places de parc manquantes. Cela sera un fond conçu pour la création d'un silo à voitures ou un parking. Pour le moment il n'y a pas de projet. Un jour il faudra trouver une solution et un compromis entre la mobilité douce et la voiture ».

M. Zuber est partiellement satisfait de la réponse.

6. Information concernant le résultat du sondage au sujet d'un complexe sportif et culturel en Haute-Sorne

Mme la Présidente cède la parole à M. Olivier Chèvre, conseiller général et président du groupe de travail.

M. Chèvre présente les conclusions du rapport à l'aide d'une présentation PowerPoint. Le rapport sera joint au procès-verbal.

Il rappelle que ce postulat avait été déposé en 2020 et demandait de faire un état des lieux quant aux revendications et besoins des différentes sociétés locales. Pour y donner suite, un groupe de travail a été créé et a établi deux questionnaires destinés soit aux sociétés soit à la population.

En conclusion et après l'analyse des questionnaires par le groupe de travail, il est constaté le très peu d'intérêt des sociétés et de la population. Il n'y a pas de majorité favorable qui se dégage des réponses pour un complexe sportif et culturel en Haute-Sorne. Au vu de la trop faible participation, il n'est pas raisonnable de poursuivre le processus.

Mme Géraldine Beuchat, conseillère communale, complète en informant que le Conseil communal a pris connaissance du rapport du groupe de travail lors de sa séance du 22 août 2022 et il en partage les conclusions. Il regrette le peu de participation que ce soit au niveau des sociétés ou de la population. Malgré tout, le questionnaire a permis un scan des infrastructures utilisées par les sociétés. Les données recueillies pourront être utilisées par les futures autorités communales et elles pourront les inclure dans leur future planification en fonction des décisions qui seront prises et des besoins. Le Conseil communal tient à remercier vivement le groupe de travail pour son très bon travail et pour son engagement.

Pour le groupe PDC, M. Gérald Steiner souhaiterait connaître le coût approximatif d'une étude de ce genre.

Mme Géraldine Beuchat répond qu'à ce stade il n'est pas encore possible de répondre car les comptes ne sont pas encore établis et que les décomptes ne sont pas encore faits. Le détail des coûts sera transmis à M. Steiner dès qu'il sera connu.

Par ailleurs, le résultat du sondage sera transmis aux membres du Conseil général.

Pour le groupe UDC, M. Michel Lando s'étonne de lire dans un courriel qui a été envoyé aux membres du bureau du Conseil général, qu'il ne serait pas judicieux que la presse prenne connaissance des résultats avant la séance du Conseil général par peur d'une mauvaise interprétation de la presse.

Mme Géraldine Beuchat répond que la commune souhaitait que les membres du Conseil général soient avisés avant la presse. C'était pour que le Conseil général ait en primeur l'information et que c'est toujours un plaisir de transmettre les données à la presse.

7. Prendre connaissance et accepter le règlement communal sur la gestion des eaux de surface (RGES) de la Commune mixte de Haute-Sorne (message n°198 du 7 novembre 2022)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à Mme Géraldine Beuchat, conseillère communale. Elle explique que ce règlement découle des modifications législatives tant au niveau fédéral que cantonal. Ces modifications demandent des adaptations au niveau de nos règlements dits des « digues » actuellement. Ce règlement des eaux de surface remplacera donc le règlement des digues actuellement en vigueur. La loi cantonale sur la gestion des eaux (LGeaux) stipule que l'entretien des cours d'eau est en charge des communes. L'entretien des cours d'eau est primordial pour assurer leurs fonctions naturelles, une protection adéquate contre les crues et leur utilisation.

Plus de 100 km de cours d'eau sont gérés par la commission des berges sur le territoire communal. Pour cela, elle s'appuie sur le plan d'entretien et une planification des mesures sur 5 ans, validée par l'Office cantonal de l'environnement (ENV).

La commune de Haute-Sorne suit un plan d'entretien avec comme partenaire le bureau Natura. Ce plan d'entretien a une validité de 15 ans et est revisité tous les 5 ans. Ce plan d'entretien est accepté par l'office de l'environnement et fait office de permis pour intervenir sur les berges.

Le financement de toutes ces mesures est un financement spécial et les comptes doivent être équilibrés. La commune finance les interventions nécessaires à la gestion des eaux de surface par le biais d'un financement spécial et du budget communal.

Les principaux changements sont :

Art. 2

- La gestion des plans d'eau sera incluse dans le RGES
- Le Conseil communal propose d'inclure le ruissellement et c'est la taxe des eaux de surface qui financera les mesures en lien avec le ruissellement

Aucune augmentation de taxe est prévue.

Art. 5

- Il a été possible de créer une commission des eaux de surfaces

Art. 9, chiffre 3

- Le plan d'entretien communal sera diffusé de manière numérique sur le Geoportail JU Art. 11

Art. 11, chiffre 3

- Les travaux doivent être exécutés par des entreprises répondant par les exigences du Conseil communal ceci afin d'inclure des notions de sécurité et environnementales

Art. 15, chiffre 2

- Le financement spécial doit couvrir les frais d'entretien et la protection contre les crues

Art. 17

- La taxe est calculée en lien avec la propriété foncière proportionnellement à la valeur officielle
On ne peut pas faire autrement car cela ressort du droit fédéral
- La taxe est acceptée lors du budget
- Les immeubles forestiers doivent être également taxés
- La notion du tiers bénéficiaire n'est plus acceptée
- Les tiers bénéficiaires ne seront plus sollicités financièrement pour un projet leur apportant une plus-value. Le principe de solidarité est retenu et cela facilite la gestion des coûts d'un projet

Ce règlement a été soumis à l'Office de l'environnement ainsi qu'au service des communes. Tous les articles modifiés ont été approuvés par ces deux instances.

Le Conseil communal a préavisé favorablement cette modification de règlement.

Mme Veya passe le règlement chapitre par chapitre.

Le chapitre 1 est accepté par 26 voix.

Le chapitre 2 est accepté par 27 voix.

Le chapitre 3 est accepté par 27 voix.

Le chapitre 4 est accepté par 27 voix.

Le chapitre 5 est accepté par 27 voix.

Au vote final, le message intitulé « Prendre connaissance et accepter le règlement communal sur la gestion des eaux de surface (RGES) de la Commune mixte de Haute-Sorne (message n°198 du 7 novembre 2022) » est accepté avec 27 voix.

8. Voter un crédit de CHF 541'000.- pour l'acquisition d'un véhicule logistique et d'un véhicule pionnier pour le SIS Haute-Sorne et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires (message n°199 du 7 novembre 2022)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à M. Pascal Crétin, conseiller communal et président de l'autorité de surveillance du SIS de Haute-Sorne.

M. Crétin rappelle que la mission du SIS est de protéger et de sauver des vies dans les 7 villages de Haute-Sorne. Il est donc important que le parc de véhicules et le matériel disponible soient adaptés aux besoins des différents types d'interventions.

Avec cette acquisition, trois véhicules seront remplacés. La flotte passera donc de sept à cinq véhicules. Le plus vieux véhicule date de 1982.

Ces quatre véhicules que l'on remplace arrivaient à bout de courses et les pièces de rechange deviennent toujours plus rares et sont très chères.

Selon le décret sur le subventionnement des moyens d'intervention de l'ECA-Jura, le remplacement d'un véhicule bénéficie d'une subvention correspondant à 50% du prix d'achat. Le financement sera assuré par les subventions de l'ECA-Jura et au travers d'un prélèvement sur les fonds du SIS.

Le SIS a préavisé favorablement ce message tout comme le dicastère des forêts, pâturages et affaires bourgeoises.

Le Conseil communal a préavisé favorablement cet objet à sa majorité et invite le Conseil général à en faire de même et à édicter l'arrêté le concernant.

M. Crétin excuse M. De Santa, commandant du SIS qui avait une autre obligation au niveau des pompiers.

Au vote, le message intitulé « Voter un crédit de CHF 541'000.- pour l'acquisition d'un véhicule logistique et d'un véhicule pionnier pour le SIS Haute-Sorne et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires (message n°199 du 7 novembre 2022) » est accepté avec 28 voix.

9. Nomination des représentant.e.s de la Commune mixte de Haute-Sorne à la commission d'information et de suivi pour le projet de géothermie profonde à Haute-Sorne

La Présidente explique que le rôle de cette commission est d'œuvrer en tant que plateforme principale d'information, de dialogue et d'échange d'opinions en lien avec le projet de géothermie profonde de Haute-Sorne. Elle veillera à assurer la plus grande transparence et à fournir des réponses circonstanciées et publiques à toutes les questions posées. Elle relaiera également l'information sur ses discussions et sur l'évolution du projet envers le grand public, via un site internet.

Elle cède la parole aux responsables de groupe pour la présentation des personnes.

Le groupe HSA, représenté par M. Lionel Socchi présente M. Alain Girardin :

M. Girardin est un enfant de Bassecourt et domicilié à Glovelier, il a 44 ans, marié et père de 2 enfants. Il est consultant en ressources humaines.

Il a déjà fait partie de la commission de suivi dans l'implantation de Jurasphalte où l'objectif était d'accompagner tout en amenant des solutions et des compromis entre les exploitants et les villageois.

M. Girardin est membre des commissions suivantes :

- Commission de l'énergie
- Commission des finances
- Commission du dicastère mairie
- APE et de Cerebral Jura

Le groupe PDC, représenté par M. Gérald Steiner se prononce en ces termes :

« Le groupe PDC propose à la commission d'information et de suivi pour le projet de géothermie profonde à Haute-Sorne Monsieur Denis Jeannerat.

Denis Jeannerat, est originaire de Montenol, il est né en 1959. Père de 4 enfants, il habite depuis fort longtemps Bassecourt.

Ingénieur EPFL en génie-mécanique, il a passé la majeure partie de sa carrière professionnelle, soit 32 ans chez Willemin-Macodel en tant que cadre.

Membre et Président du Conseil général d'avant la fusion, c'est une personne disponible et compétente que le groupe PDC-JDC vous propose ».

Le groupe PS+Verts, représenté par Mme Catherine Wolfer présente M. Thierry Lombard.

M. Lombard est domicilié à Glovelier, il a 59 ans, divorcé et père de 3 enfants adultes. Il est ingénieur en électronique et informatique, spécialisé en automatisation.

Voici ces anciens mandats :

- Conseiller communal à Pontenet
- Membre de la commission du feu
- Membre du bureau de fusion pour la mise en place de la commune de Valbirse
- Conseiller général à Valbirse
- Membre et secrétaire de la commission de gestion et surveillance
- Membre du comité de direction du home « La Colline » de Reconvilier

Le groupe UDC, représenté par M. Yoann Schaffter présente M. Michel Lando :

« M. Lando est domicilié à Bassecourt depuis 2015, il a 58 ans, célibataire et est originaire de Porrentruy. Il est chef de secteur Suisse-romande pour une entreprise anglaise de technique de transmission. Il siège au Conseil général depuis 2019 et a été réélu pour la prochaine législature. Il est le président de l'UDC Haute-Sorne. Il est intéressé par les questions de transition énergétique et motivé à défendre les intérêts de la commune de Haute-Sorne et de sa population dans le projet de géothermie profonde. Il est également membre de la commission de l'énergie. ».

Le groupe PCSI+RC, représenté par M. Blaise Schüll se prononce en ces termes :

« Une véritable course contre la montre, c'est un peu de cette façon que nous avons procédé pour rechercher des personnes capables de représenter la population de Haute-Sorne dans un projet de haute sensibilité. Eh oui, faire partie des 4 à 7 personnes, parmi les 21 à 24 prévues, pour former la commission d'information et de suivi (CSI) pour le projet de géothermie profonde à Haute-Sorne, méritait un délai de recherche un peu plus grand.

En effet, sachant que le dossier concernant la constitution de cette commission est daté du 20 juin 2022, il aurait été préférable que la suite donnée par la commune soit un peu plus rapide. Autre point sensible, les modalités de recherches de ces citoyens auraient dû partir des Autorités communales et non pas du Conseil général, tout ceci pour un gain de temps et une meilleure approche quant au choix des personnes.

Pour l'heure, en ce qui concerne notre groupe, trois habitants de la commune avec des connaissances sur un tel chantier ont été contactés. Deux ont renoncé et nous sommes dans l'attente de la décision de la troisième personne. Dès lors nous demandons de prolonger le délai de quelques jours ».

Mme Veya informe que cette problématique a été relevée lors de la dernière séance de bureau. Si toutes les personnes n'ont pas été trouvées, il est encore tout à fait possible de nommer des représentants lors du Conseil général de décembre.

La Présidente propose de nommer les personnes présentées par acclamation.

Les membres du Conseil général nomment par acclamation les personnes suivantes à la commission de suivi :

M. Alain Girardin, conseiller général
M. Michel Landon, conseiller général
M. Thierry Lombard
M. Denis Jeannerat

M. le Maire remercie ces personnes pour leur engagement. Il rappelle que la première séance aura lieu le 15 novembre 2022 à 16h30 à l'aula de l'école primaire de Bassecourt.

La deuxième séance aura lieu le 20 décembre 2022 à 16h30. Le lieu reste à définir.

Il manque encore une ou plusieurs personnes pour représenter la population de Haute-Sorne. M. le Maire va demander à ce que la commission soit totalement transparente envers la population.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, **Mme Agnès Veya** remercie les personnes qui ont préparé la salle, les membres du Conseil général, le Conseil communal, la vice-chancelière, ainsi que le chancelier pour leur participation et leur engagement durant cette séance.

La Présidente lève la séance à 20h50.

Courfaiivre, le 7 novembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente	La vice-chancelière
Agnès Veya	Michèle Bailat